

APPEL AUX PORTEURS DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBANISTIQUES

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité de Vevey invite les porteurs de projets urbanistiques à prendre contact avec ses services pour coordonner leurs futurs travaux avec ceux de la Commune. La démarche fait suite à l'adoption du concept directeur du Plan directeur communal par le Conseil communal au printemps 2019.

Les outils principaux régissant l'aménagement du territoire communal veveysan ont été conçus il y a plus de quinze ans. La Ville de Vevey a donc mis sur pied une stratégie pour réviser ses deux principaux outils de planification : le Plan directeur communal, et le Plan général d'affectation (PGA).

Une première étape a permis d'élaborer le concept directeur du Plan directeur communal, document accepté par le Conseil communal, qui met en évidence les enjeux principaux d'aménagement urbain pour la Commune de Vevey, ainsi que les principes les régissant. Ces principes et enjeux doivent être traduits ces prochaines années dans les règlements qui composeront le nouveau PGA veveysan.

Dès lors, et dans un souci de cohérence d'ensemble, la Ville de Vevey encourage les porteurs de projets d'aménagement à prendre contact par téléphone (021 925 34 93/96) ou courriel (urbanisme@vevey.ch) avec la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable afin de coordonner leurs futurs travaux avec ceux de la Commune.

Pour rappel, c'est suite au refus populaire du Plan partiel d'affectation (PPA) « Cour aux Marchandises » que la Municipalité avait décidé de mettre en pause les projets de planifications (PPA, plans de quartier) ainsi que les projets de construction dans le quartier de Plan-Dessus via l'instauration d'une zone réservée.

La décision du Conseil communal prise ce printemps pourra conduire à la concrétisation du travail de révision du PGA de Vevey en quatre parties (un plan d'affectation par quadrant de Vevey). Parallèlement, l'élaboration du plan d'affectation « Nord-Ouest », incluant le quartier de Plan-Dessus, permettra de mettre fin à la zone réservée.

L'adoption du concept directeur, largement partagé au sein de la commission municipale d'aménagement du territoire et avec la population, marque une étape importante de la stratégie de la Municipalité en matière d'aménagement du territoire, puisqu'elle met fin à la mise en attente des plans d'affectation sur l'ensemble du territoire communal.

Le document du concept directeur ainsi que les explications nécessaires à la compréhension de la démarche de révision des planifications sont disponibles sur le site internet <https://demain.vevey.ch>.